

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**BUDGET GENERAL****Note de présentation brève et synthétique****Sommaire**

1-Cadre général du Compte Financier Unique de la commune d'Almayrac

2-La section de fonctionnement

2-1-Généralités

2-2-Principales dépenses et recettes de la section

2-3-La fiscalité

2-4- Les dotations de l'Etat

2-5- Autres dotations

3-La section d'investissement

3-1- Généralités

3-2- Vue d'ensemble de la section d'investissement

3-3- Etat de la dette

4- Présentation agrégée budget principal

5- Principaux ratios

6- Effectifs de la collectivité

7- Les élus

1--Cadre général du Compte Financier Unique de la commune d'Almayrac

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Compte Financier Unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Compte Financier Unique retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées en 2024. Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent ce document.

2-La section de fonctionnement**2-1-Généralités :**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux, cela permet à la commune d'assurer le quotidien.

Les recettes de fonctionnement 2024 sont égales à 237 819.04 €. Elles correspondent aux produits principaux suivants :

- | | |
|---|-------------|
| • Atténuation de charges. chap.013
(remboursement frais personnel) | 9 920.83 € |
| • Produits de services. chap.70
(redevance occupation domaine public, charges sur locations) | 6 813.47 € |
| • Impôts et taxes. chap.73
(dotation compensation Communauté de Communes, Fonds péréquation Départemental) | 28 213.22 € |
| • Fiscalité locale. chap.731
(Taxes foncières et habitation, Taxes OM sur locations) | 69 514.38 € |
| • Dotations et participations. chap.74
(dotations Etat) | 97 532.23 € |
| • Locations. chap.75
(logements locatifs, vente terrain) | 24 471.47 € |

- Produits financiers et exceptionnels. chap.76 2.60 €
(Remboursement trop versé assurances, sinistres)
- Produits spécifiques. chap.77 1 350.84 €
(op. comptable suite sinistre sur ordinateur)

Les dépenses de fonctionnement 2024 sont égales à 193 680.05 €. Elles correspondent aux principales charges suivantes :

- Charges générales chap.011 56 004.43 €
(assurances, entretien bâtiments et voirie, électricité, eau, etc)
- Charges de personnel chap.012 46 967.29 €
(salaires, assurances, charges sociales, médecine du travail, etc)
- Atténuations de produits chap.014 9 071.15 €
(Participation CCCS)
- Opérations d'ordre entre sections chap.042 1 350.84 €
(Suite sinistre sur ordinateur)
- Autres charges chap.65 80 286.34 €
(indemnités et cotisations élus, contribution autres organismes (Sivom, transports scolaires, etc.), subventions aux associations)

NOTA : Excédent reporté : 375 593.41 €
(Résultat excédentaire 2023 repris en fonctionnement)

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement de la commune, c'est à dire la capacité de la commune à financer (CAF) des projets d'investissement sans recourir nécessairement à l'emprunt.

2-2 Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses 2024		Recettes 2024	
Charges à caractère général	56 004.43	Atténuation de charges	9 920.83
Charges de personnel	46 967.29	Produits des services	6 813.47
Atténuations produits	9 071.15	Impôts et taxes	28 213.22
Opérations d'ordre entre sections	1 350.84	Fiscalité locale	69 514.38
Autres charges	80 286.34	Dotations et participations	97 532.23
		Autres produits	24 471.47
		Produits financiers	2.60
		Produits spécifiques	1 350.84
		Excédent 2023 reporté	375 593.41
Total	193 680.05	Total	613 412.45
Excédent (Capacité d'autofinancement)		419 732.40	

2-3 La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2024, pour un produit égal à 67 966.00 €, sont

- Taxe foncière sur le bâti 37.45 %
- Taxe foncière sur le non bâti 78.89 %
- Taxe habitation sur résidences sec. 9.95 %

2-4- Dotations de l'Etat

Les dotations de l'Etat s'élèvent à 123 086.51 €.

2-5 Autres dotations

SO

3 -La section d'investissement

3-1 Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen et long terme de la commune. Elle concerne des actions, dépenses et recettes à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement d'une commune regroupe :

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures existantes ou en cours de création.

Figure aussi parmi ces dépenses le remboursement du capital des emprunts en cours.

En recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets individuellement identifiés, le produit de la taxe d'aménagement encaissée suite aux constructions non agricoles réalisées sur la commune, le remboursement de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année N-2, une partie de l'excédent de l'année n-1 affecté à l'investissement.

3-2- Vue d'ensemble de la section d'investissement

Programme	Dépenses 2024	Dépenses restant à réaliser	Recettes 2024	Recettes restant à percevoir
Report N-1 (RAR 2023 pour mémoire)	40 997.68		16 191.47	
Excédent fonctionnement reporté- 1068			35 334.79	
Capital Emprunts	0.00			
FCTVA			13 716.23	
Taxe aménagement			806.81	
Cautions s/loyers art.165	0.00	477.38	0.00	
Opérations de cessions (sinistre ordinateur)	0.00		1 350.84	
Cautions versées (boitier sécurité)	360.00		0.00	
Emprunts travaux engagés	0.00		0.00	
Opérations financières	360.00		51 208.67	
Opérations d'ordre	24 659.11		24 659.11	
<i>Opérations d'ordre</i>				
Réamgt office salle des fêtes+équip-op.60	758.28	0.00	14 601.00	0.00
Bureau de contrôle op.60	108.00	0.00	0.00	0.00
Acquisition matériel mairie – op.64	1 816.94	0.00	0.00	0.00
Réfection logements locatifs – op. 67	1 631.00	8 386.03	0.00	0.00
Travaux voirie 2023 op.68	3 587.11	0.00	1 578.17	0.00
Cimetière hydro-semis op.70	0.00	15 000.00	0.00	0.00
Aménagement cœur de village op.71	0.00	60 000.00	0.00	0.00
Travaux voirie 2024 op.72	17 903.00	7 097.00	0.00	7 000.00
Mise aux normes assainissement salle polyvalente op. 73	0.00	2 000.00	0.00	0.00
Opérations d'équipement	25 804.33	92 483.03	16 179.17	7 000.00
Total général	50 823.44	92 960.41	92 046.95	7 000.00
Excédent d'investissement	-	41 223.51		-

3-3- Etat de la dette

NEANT

4-Présentation agrégée budget principal

Sections	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12
Investissement			
Dépenses	184 386.26	50 823.44	92 960.41
Recettes	184 386.26	92 046.95	7 000.00
Fonctionnement			
Dépenses	592 534.35	193 680.05	/
Recettes	592 534.35	237 819.04	/
Total Général			
Dépenses	776 920.61	244 503.49	92 960.41
Total Général			
Recettes	776 920.61	329 865.99	7 000.00

Budgets exprimés sans reprise des résultats n-1

5-Principaux Ratios – population légale INSEE en vigueur au 01/01/2024 : 294

Informations financières	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement/Population	654.18 €
Produit des impositions directes / population	231.18 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	808.91 €
Encours de dette / population	0 €
DGF / population	142.23 €
Dépenses personnel / dépenses réelles de fonctionnement	24.42 %
Dépenses de fonctionnement et remb. de la dette en capital/ recettes réelles de fonctionnement	0 %
Dépenses d'équipement brut/ recettes réelles de fonctionnement	10.85 %
Encours de la dette/recettes réelles fonctionnement	0 %

6-Effectif de la collectivité

Le personnel de la commune comprend 2 agents à temps non-complet qui se répartissent comme suit :

Personnel administratif

- 1 rédacteur principal 1^{ère} classe titulaire (18h00/semaine) chargé du secrétariat de mairie

Personnel technique

- 1 adjoint technique stagiaire (17h00/ semaine)

Les domaines d'intervention de cet agent sont variés : entretien des bâtiments communaux, de la voirie, des espaces verts, du cimetière, etc...

7- Les élus

Le conseil municipal de la commune est composé de 11 élus dont :

- le maire
- 3 adjoints
- 2 conseillers délégués
- 4 conseillers municipaux

Le maire, les adjoints et les conseillers délégués perçoivent une indemnité de fonction.